

Contrat et conditions Générales de Dépôt

Article 1 : Comment déposer ?

Simple et facile, le dépôt est libre et gratuit.

Article 2 : Qui peut déposer ?

Toute personne peut déposer librement, vêtements et objets dont il est le propriétaire.

Article 3 : Que pouvez-vous déposer ?

My Little Boutique ne prend en dépôt que les vêtements de la taille naissance à 12 ans, en parfait état, propres, correspondant à la saison en cours. My Little Boutique prend également en dépôt les jouets et les livres. Les jouets doivent être nettoyés, complets et en parfait état de fonctionnement (accompagnés de l'emballage et du mode d'emploi si possible). Les livres doivent être en bon état, les pages non arrachées, sans marquage ou écriture.

Article 4 : Comment déposer ?

Lors du premier dépôt, une fiche client est établie comportant l'identité du déposant, justifié par la copie d'une pièce d'identité officielle. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Le dépôt se fait à la boutique pendant les heures d'ouverture ou en-dehors sur rendez-vous

Lors de la sélection de vos articles par My Little Boutique, le déposant devra signer le présent contrat incluant l'acceptation des conditions générales de dépôt, de prix de vente, de retour ou de dons.

➤ *Etablissement du contrat de dépôt et du prix de vente de l'article*

My Little Boutique sélectionne les articles proposés et met à disposition à la boutique, le plus rapidement possible, la liste des articles déposés comportant les prix de vente de chaque article et le montant que le déposant percevra en cas de vente.

Le prix de vente de l'article confié en dépôt-vente est déterminé par My Little Boutique **uniquement**. La signature du présent contrat implique l'acceptation préalable des prix de vente décidés par My Little Boutique.

➤ *Répartition de la vente*

Le déposant perçoit 50% du prix de vente en boutique hors TVA et My Little perçoit une commission de 50% hors TVA également.

ex : pour un article vendu 10 € en boutique, My Little Boutique percevra 4,5 € de commission HT, le déposant 4,5 € et la TVA reversée aux impôts sera de 1 €.

➤ *Les périodes de promotions et soldes*

Tous les articles déposés chez My Little Boutique participent automatiquement aux périodes de soldes. My Little Boutique applique une démarque de 40%. Si le déposant ne souhaite pas participer aux périodes de soldes, il devra prévenir la boutique suffisamment tôt, afin que les articles puissent être retirés des rayons, à savoir :

My Little Boutique – EURL au capital de 5.000 €

Siège social : 20, rue Paul Louis Courier, 35 000 RENNES – RCS RENNES

Tel : 06.52.15.62.88 - Mail : valentinecauet@mylittleboutik.fr

www.mylittleboutik.fr

- Pour les soldes d'été, au minimum une semaine avant le début officiel des soldes ;
- Pour les soldes d'hiver, avant les vacances de Noël ;

Pour information, la boutique se réserve le droit de diminuer les périodes de soldes, afin de pouvoir accueillir et mettre en place les articles pour la saison suivante. Tout article en rayon pendant la période des soldes sera automatiquement vendus soldés.

Article 5 : Durée et fin du contrat

My Little Boutique demande au déposant de venir récupérer les articles invendus dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de la **période nationale des soldes**. Tous les invendus non réclamés à la fin de ce délai de 3 mois seront donnés à des associations caritatives choisies par My Little Boutique, sans que le déposant ne soit prévenu au préalable.

Article 6 : Règlement du déposant

My Little Boutique établira le règlement du déposant en fin de contrat, basé sur la liste des articles vendus. Sur demande du déposant, il pourra être établi un règlement intermédiaire pendant la durée du contrat. Les règlements du solde dû au déposant s'effectue en espèce ou par chèque, pour des montants inférieur à 20 €, uniquement par chèque bancaire pour des montants supérieur à 20 €.

Article 7 : Responsabilité en cas de litige

My Little Boutique sert d'intermédiaire entre le déposant et l'acheteur et ne peut être tenue pour responsable de malveillance de la part du déposant. Ainsi, My Little Boutique se réserve le droit de refuser toute marchandise qui lui semble inadaptée, notamment dans le cas où les articles ne répondent pas à ses exigences de qualité, de sécurité, de mode, de prix ou de saisonnalité.

My Little Boutique se réserve le droit de retirer de la vente sans préavis, tout article comportant un vice de forme ou de fonctionnement non signalé à la signature du contrat et qui rendrait ainsi impropre à la vente dans les conditions de qualité exigées par My Little Boutique. Est également concerné tout article pour lequel My Little Boutique aurait un doute sur la provenance ou sur l'identification du propriétaire présumé (vol, recel, etc.).

Fait à Rennes, le

Signature de My Little Boutique

Signature du déposant
(Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)